

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 30

Artikel: Cannibalisme
Autor: L.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques 11.1160

ANNONCES :
Agence de publicité Amacker
Palud 3, Lausanne.



EIN REVEGNEINT DE BERTSI

UAND on a fé l'essai d'ao tsemin dè fâi dè Bertsi, lâi a z'u onna masse dè dzeins que sont z'u vairè. Vo sèdè que tot s'est bin passâ et que tsacon a bin bu et bin medzi. Ma fâi quand tot cé mondo a dû modâ po sè reintornâ contrè Etsalleins et Lozena, tsacon s'est einfatâ coumeint l'a pu dein lè vagon, kâ lo trein s'est trovâ plliein coumeint on écoulèta que râzè.

Dou z'amis dè pè Remanè que lâi étont z'u et que ne s'étonnè pas quittâ d'on revire-pi dè tot lo dzo, sè sont perdus dein la cougne à la gâra po sè reintornâ, et ne sè sont retrouvâ qu'èin dècheindènt à Remanè.

— Yô dâo diablo t'ès tou met po reveni, se fâ à l'autro ion dè stâo compagnons, kâ y'è couidi vouâiti dein dou âo trâi vagon po vairè se t'è vayé ; mâ sein lo pas que t'è vu.

— Ma fâi repond l'autro, mè su met dein lo Conset d'Etat!

Et vretabliameint s'étâi fourrà dein lo vagon dâi z'autorità.

PORQUE SAMUIET NE TINT MIN DE PAPAI

UIN bon novè su lè papâi, Abram, t'è que t'ins la Reivwa?

— Eh bin, Samuèet, ne sont pas ti bons, kâ l'a rudo bourlâ stâo derrâi teimps et pi lâi a cliâ maladi que y'a pertot onna masse dè dzeins malâdo.

— Câise-tè ! n'èin savé rein !

— Coumeint te n'èin saviâ rein ! te ne liâi don pas lè papâi ?

— Na.

— Et coumeint fas-tou dè ne pas t'abonâ po savâi on pou cein que s'è passè ?

— Eh bin vouaïque ! mon père, quand l'est moo m'a laissi plliein on artse dè *Novellistes*, et y'èin é âo mein po dix ans à liairè.

ON DZUDZO TRAITA DE LARRO

N gaillâ qu'étâi aqchenâ d'avâi robâ on motchâo dè catsetta, paressâi dévant lo dzudzo avoué cé à quoui on l'avâi robâ.

— Et coumeint recognâitè-vo voutron motchâo, demandé lo dzudzo à cé qu'avâi portâ plieinte ?

— A la couleu ! ka y'èin é dâi mémo à l'hotô.

— Cein ne vâo rein derè, fâ lo dzudzo, kâ y'èin é ion dein ma catsetta qu'est tot parâi.

— Cein ne m'èbâyè pas, repond lo gaillâ, kâ on m'èin a robâ dou âo trâi.

CANNIBALISME

E me souviens d'avoir lu, quand j'étais petit, le récit d'un voyage au nord de la Russie, où il était certifié qu'au pays des Karpathes et des Samoyèdes, on n'avait aucune monnaie d'or ni d'argent, ni de cuivre et que, dans les négociations, on échangeait tout ce que l'on désirait acheter contre des moutons. Je

m'imaginai que, lorsqu'on désirait faire des emplettes dans ces contrées, on mettait un mouton dans son gousset ou que l'on se faisait suivre d'un troupeau plus ou moins nombreux. Pour une cravate, on découpait quelques côtellettes du mouton ; pour une consultation médicale, on donnait une de ses épaules ; pour une paire de souliers, ses deux gigots. Quand on ne dépensait pas tout, le mouton rentrait comme il pouvait, en sautant sur deux pieds ou sur un seul. Maintenant que je suis grand, je ne lis plus de semblables bêtises ; je ne m'intéresse qu'aux histoires sérieuses et vraisemblables. Voici celle qui, dans mon journal, m'est tombée tout à l'heure sous les yeux :

« On télégraphie de Melbourne que le pilote L. Trist, appartenant à la Compagnie d'aviation civile de la Nouvelle-Guinée, qui est tombé dans la jungle au mois de mai dernier, lorsqu'il se rendait aux mines d'or de Bulolo, a été dévoré par des cannibales. Les indigènes canaques l'assommèrent, paraît-il, à coups de bâton et firent ensuite un grand festin. »

Voilà ce que dit un journal sérieux, mais moi, avec mon imagination qui voit les choses telles qu'elles peuvent se produire dans la réalité, je suppose que l'appareil de l'aviateur se sera enflammé dans la chute, comme cela se produit si fréquemment, que les canaques, qui n'avaient sans doute jamais vu d'aviateur, s'imaginèrent que c'était là une espèce rare d'alouette qui leur tombait du ciel toute rôtie et qu'ils dégustèrent Trist joyeusement, en un festin suivi d'un tantum éperdu, pour remercier les dieux de leurs bienfaits.

Car, dans les pays chauds, la viande ne manque pas et l'on conviendra qu'elle est moins appétissante que les fruits succulents, le manioc, le maïs, le riz qui abondent partout. Mangeriez-vous un aviateur, vous, surtout si vous aviez au choix du poulet et maints gibiers ? Alors, pourquoi voulez-vous que les canaques soient plus bêtes que vous. L. L.

Un brave concierge. — Monsieur, une lettre.

— Très bien, merci. Dites-moi..., pourquoi ne l'avez-vous pas montée hier ? Voyez vous-même le timbre.

— Oh ! ça ne fait rien, monsieur : c'est un rendez-vous pour demain.

SIMPLE CROQUIS

E jour des régates de la Nana.

Il est neuf heures, et la première course est pour dix heures et demie.

Le commissaire général de la fête, un jeune avocat doublé d'un parfait gentleman, procède au dernier coup d'œil sur l'installation.

Avec mille recommandations précises et minutieuses, il pose un gendarme par-ci, un agent par-là :

— C'est bien entendu, n'est-ce pas, mon ami ? Vous ne laissez pénétrer ici que les cartes roses.

— Oui, monsieur.

Il fait signe à un vieux marin qu'on appelle le père Nul-s-y-Frotte :

— Venez avec moi, mon brave !

Le père Nul-s-y-Frotte s'amène de son vieux pas de matelot.

— Vous vous tiendrez là, mon brave et vous empêcherez tout le monde, vous entendez bien, tout le monde, sauf ces messieurs de la commis-

sion nautique, de passer sur ce quai.

— Entendu, monsieur !

— Vous direz aux gens de faire le tour.

— Entendu.

A ce moment, une famille s'avance avec la prétention de fouler le quai prohibé.

— Impossible ! s'écrie le commissaire général des régates. Ce quai est spécialement réservé à ces messieurs de la commission nautique.

— Mais... puisqu'il n'y a encore personne.

— Mille regrets, mais nous sommes tenus d'avoir une discipline très stricte. *Dura lex, sed lex !*

Dura lex, sed lex ! Devant cette rigide latinité, les bonnes gens ahuris n'insistent pas et font le tour.

— Vous avez vu, mon brave, comme on s'y prend ?

— Compris ! Vous pouvez compter sur moi !

Resté seul, le père Nul-s-y-Frotte s'introduit dans la bouche une bonne chique et cherche une belle attitude.

Arrivent deux messieurs pressés.

— On ne passe pas, messieurs !

— Seulement pour traverser.

— La consigne est la consigne,

— Allons donc !

— C'est comme ça, faites le tour.

Un des messieurs exhibe de sa poche une jolie pièce de vingt sous qu'il fait miroiter aux yeux du vieil homme du lac.

Ce dernier suppute brièvement que, dame ! vingt sous, c'est un paquet de tabac et plusieurs petits verres ; il constate l'absence de tout témoin et, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, empoché le franc tentateur.

— Passez vite, messieurs.

— Merci, mon vieux dur-à-cuire !

Le père Nul-s-y-Frotte lève les bras dans un geste mou d'auto-excuse et murmure en imitation de la parole du commissaire :

— *Dure à cuire... sed cuire !*

JEUNES MÉNAGES

BTAIT-CE à propos du gratin aux pommes, tout à fait manqué, du déjeuner, du chapeau de printemps de Madame, des dépenses de fumerie de Monsieur, de la chambre à lessive ou du mois à payer au laitier ? Ils auraient été incapables de préciser la cause initiale de leur querelle ; mais la querelle avait été vive et profondément ridicule, comme toutes les querelles, et se prolongeait par une bouderie où Madame mettait toute son énergie. De caractère plus calme, Monsieur s'était mis à l'unisson, après avoir vu échouer plusieurs tentatives adoucissantes.

L'on vivait donc sur pied de guerre, c'est-à-dire de silence complet, avec cette terrible aggravation que, la fin du mois étant proche, Monsieur passait ses soirées à la maison, plongé dans la révision de ses livres.

Le repas de midi, rapidement absorbé, était encore supportable. Dès le fromage, Madame se retirait dans sa chambre, et Monsieur devait aller chercher son café à la cuisine. Lorsque le besoin s'en faisait sentir, des billets au crayon s'étaient mis sur la table de la salle à manger :

— *La blanchisseuse a-t-elle rendu mes chemises ?*